



Communiqué de Presse CPI France

SANTEXPO

30/09/2021

CPI - Expertise et Formation en Prévention et en Gestion de la Violence

S'appuyant sur une expertise fondée sur plus de 40 ans d'activité, CPI intervient auprès des professionnels des secteurs de la santé et du social avec un objectif fort : leur permettre de prévenir, désamorcer et gérer, par la parole et par les gestes, les situations de crise, en évitant au maximum le recours à la contrainte physique.

Présent dans une vingtaine de pays, CPI travaille **chaque année avec plus de 17 000 organisations** et forme ainsi plus de 1.3 millions de personnes grâce à ses 325 collaborateurs. Avec à son actif la formation de plus de 18 millions de personnes depuis sa création, dont 38 000 instructeurs certifiés, CPI a développé une façon unique de **créer des environnements plus sûrs tant pour les professionnels que pour les patients dans les secteurs de la santé et du social.**

Nos programmes de formation, proposés en France depuis 2013, permettent aux professionnels du monde de la santé et du social **d'acquérir les aptitudes et la confiance nécessaires pour prévenir, désamorcer et gérer les situations de crise, en évitant au maximum le recours à la contrainte physique.**

Certifiés Datadock et Qualiopi, **nos programmes de formation *Intervention Verbale* et *Intervention de Sécurité* ont été développés spécifiquement pour les professionnels du secteur de la santé et du social**, et particulièrement ceux au contact de personnes dont le comportement pourrait devenir agressif et présenter un risque pour eux-mêmes ou pour les autres, qu'il s'agisse d'autres patients ou des personnels qui les accompagnent, en raison de troubles du type déficience intellectuelle, trouble autistique, événements violents, handicap cognitif, difficultés sociales et émotionnelles, troubles de santé mentale, addiction à la drogue ou l'alcool.

Il existe deux méthodes de formation, toutes deux **alliant toujours théorie et pratique** :

1. « Formation de formateurs » : le personnel est formé par CPI pour devenir un « instructeur certifié » au sein de sa structure. En accordant une certification, CPI transfère ses compétences à un formateur interne habilité à former à son tour les autres professionnels dans leur lieu de travail. Tout au long de l'année, CPI propose à l'instructeur un accompagnement complet dans la mise en œuvre des formations au sein de son organisme. Des outils pratiques et des supports sont également mis à sa disposition.

2. « Formation directe » : le personnel au sein d'une organisation est formé directement par des formateurs expérimentés de CPI. Il est ensuite autorisé par CPI à utiliser l'enseignement reçu au sein de la structure. Cependant, les apprenants ne sont pas autorisés à former d'autres membres du personnel.

L'accréditation CPI exige que tout le personnel reçoive une formation annuelle de « Renouvellement » pour continuer à utiliser la formation CPI en toute sécurité.

Cette démarche est conforme aux **recommandations de la CGLPL et de l'ONVS** en France.

Ce renouvellement annuel garantit que le personnel est à jour avec les dernières approches fondées sur des données probantes, l'évaluation des risques et des compétences.

La contention et l'isolement sont loin d'être les seules solutions. Nos formations apportent d'autres méthodes pour évaluer, gérer et résoudre en toute sécurité des situations liées à des comportements perturbateurs, agressifs ou à hauts risques sur le lieu de travail.

Site Internet : [Crisisprevention.fr](https://crisisprevention.fr)

Contact Presse :

ahelman@crisisprevention.com

frcontact@crisisprevention.com